



1. CONTEXTE

L'application des normes IAS/IFRS est obligatoire à partir de l'exercice ouvert le 01/01/2008.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Le Groupe BMCE Bank a adopté les normes internationales d'information financière IFRS, approuvées par l'IASB, pour les comptes consolidés au 31 décembre 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.1 CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes. Le niveau d'intégration (intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable. Toutefois, les entités identifiées sous contrôle conjoint (coentreprises) peuvent être consolidées selon la méthode proportionnelle ou évaluées par mise en équivalence.

La nouveauté apportée par les normes internationales d'information financière concerne les entités ad hoc, structures juridiques distinctes créées spécifiquement, par le Groupe, pour réaliser un objectif limité et bien défini. Celles-ci doivent être consolidées quels que soient leur forme juridique et le pays d'exercice de leur activité.

Sont exclues de la consolidation :

- Les entités contrôlées de façon temporaire ; c'est-à-dire acquises et détenues en vue d'une cession à court terme (dans les 12 mois) ;
- Les entités représentant des actifs détenus à des fins de transactions et comptabilisés à la juste valeur avec une variation de la juste valeur au compte de résultat.

Les normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31 ne prévoient pas de présomption de contrôle et par conséquent une intégration globale pour les filiales détenues entre 40% et 50%.

Options Retenues par BMCE Bank :

Définition du périmètre

Le Groupe BMCE Bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% des droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan de l'entité mère ;
- la situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette de l'entité mère ;
- les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires de l'entité mère.
- Seuils " cumulatifs " qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

Exclusions du périmètre de consolidation

BMCE Bank exclut de son périmètre de consolidation les entités contrôlées ou sous influence notable, lorsque dès leur acquisition, les titres de ces entités sont détenus avec l'intention d'une cession à court terme. Ces titres sont, dans ce cas, comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par le résultat.

Sont également exclues du périmètre de consolidation, les participations (hors participations majeures) détenues par des entités de capital-risque dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à un tiers.

Evaluation initiale

Les immobilisations sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Evaluation ultérieure

Une immobilisation corporelle peut être évaluée selon deux méthodes :

- **Le modèle du coût (méthode préférentielle)** qui correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur
- **Le modèle de la réévaluation (méthode optionnelle)** qui correspond à sa juste valeur à la date de la réévaluation diminuée du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur ultérieures. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Approche par composants

Dès lors que des éléments d'un actif présentent des durées d'utilité et des rythmes de consommation des avantages attendus différents, ils doivent être reconnus séparément, comme des composants distincts et amortis de façon systématique sur leurs durées d'utilité propres.

Règles d'amortissement

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif diminué de la valeur résiduelle, celle-ci correspondant au prix actuel de l'actif tenant compte de l'âge et de l'état estimés de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

L'amortissement d'un actif corporel s'étend sur la durée d'utilité qui correspond à la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser cet actif. L'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Les méthodes et les durées d'amortissement doivent être revues périodiquement par l'entreprise, et en conséquence, les dotations aux amortissements de l'exercice en cours et des exercices futurs doivent être réajustées.

Même si la juste valeur de l'actif comptable est supérieure à sa valeur comptable, on comptabilise l'amortissement et ce, tant que la valeur résiduelle ne dépasse pas sa valeur comptable.

Perte de valeur

Une perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur doivent être appréciés à chaque clôture.

Options retenues par BMCE Bank

Évaluation initiale

Le Groupe a opté pour la méthode du coût amorti, la privilégiant ainsi à la méthode de réévaluation prévue par la norme IAS16. Toutefois, le Groupe a jugé pertinent d'appliquer la méthode de la réévaluation pour une partie des terrains.

La norme Groupe prévoit de ne pas intégrer dans le calcul du coût d'entrée d'une immobilisation les frais d'emprunts supportés à l'occasion.

Valeur résiduelle

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe BMCE Bank, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle. Elle est donc nulle. En effet, les actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Durée d'amortissement

Le Groupe a adopté un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Approche par composants

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe pour le bilan d'ouverture est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe BMCE Bank.

Matrice de décomposition

| | Immeubles de Siège | | Agences | |
|------------------------------------|--------------------|-----|---------|-----|
| | Durée | QP | Durée | QP |
| Structure, gros œuvres | 80 ans | 55% | 80 ans | 65% |
| Façade | 30 ans | 15% | - | - |
| Installations générales techniques | 20 ans | 20% | 20 ans | 15% |
| Agencements | 10 ans | 10% | 10 ans | 20% |

Perte de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) est retenu comme indicateur de dépréciation.

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT :

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit en juste valeur avec variation de JV en résultat chaque année ;
- Soit au coût amorti.

Toute option choisie, doit être appliquée à l'ensemble des immeubles de placement.

Options retenues par le Groupe BMCE Bank :

Recensement

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Valorisation

Le Groupe BMCE Bank a opté pour la méthode du coût amorti pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire et sans substance physique.

Elle est :

- Identifiable afin de la distinguer du Goodwill ;
- Contrôlée si l'entreprise a le pouvoir d'obtenir les avantages économiques futurs découlant de la ressource sous-jacente et si elle peut également restreindre l'accès à des tiers à ses avantages.

La norme IAS38 distingue deux phases pour les immobilisations incorporelles générées en interne.

| Phase | Immobilisation/charge |
|---------------|-----------------------|
| Recherche | Charge |
| Développement | Immobilisation |

Les frais résultant de la phase de développement doivent être immobilisés s'il est possible de démontrer :

- la faisabilité technique du produit ;
- l'intention de mener à bien le projet ;
- la capacité de l'entreprise à le vendre ou à l'utiliser ;
- la capacité financière à mener à bien le projet ;
- que les avantages économiques futurs profiteront à l'entreprise.

Evaluation initiale

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

La norme IAS 38 fait référence à 2 méthodes pour l'évaluation postérieure d'une immobilisation incorporelle :

- **Le coût amorti** : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur ;
- **La réévaluation** : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. La juste valeur doit être déterminée par rapport à un marché actif. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Amortissement

Toutes les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 20 ans. Une immobilisation incorporelle à durée de vie illimitée n'est pas amortie. Dans ce cas précis, un test de dépréciation devra être fait à chaque date de clôture.

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Perte de valeur

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur doivent être appréciés à chaque clôture.

Options retenues par BMCE Bank :

Pour la première application, le Groupe a opté pour la reconstitution du coût amorti.

Il a été décidé, en outre, de ne pas activer les logiciels développés en interne dans le bilan d'ouverture et de mettre en place un système de suivi des coûts de développement dans le futur.

Pour l'évaluation postérieure des immobilisations incorporelles, le Groupe a opté pour la méthode du coût amorti.

Amortissement

Le Groupe a décidé de maintenir les durées actuellement utilisées.

Valeur résiduelle

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le Groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence, aucune valeur résiduelle ne serait retenue.

2.5 TITRES

La norme IAS 39 répartit les actifs financiers en quatre catégories ainsi définies en fonction de l'intention de gestion :

ACTIFS EN JUSTE VALEUR PAR LA CONTREPARTIE DU COMPTE DE RÉSULTATS

Un instrument financier doit être classé dans cette catégorie s'il répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

Il est considéré instrument financier de transaction, car :

- Il est acquis ou contracté dans le but principal d'être vendu ou acheté à court terme ;
- Il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers distincts pour lequel une indication d'un rythme effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe ;
- Il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé désigné comme un instrument de couverture) ;
- Il a été désigné comme tel lors de son acquisition.

Tout instrument financier peut ainsi être classé en actifs et passifs financiers en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat sauf les investissements en actions ne disposant pas d'un marché actif et dont la juste valeur ne peut être précisément mesurée.

Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs ou passifs à la juste valeur par résultat, sauf s'ils sont désignés en couverture.

PRINCIPES DE COMPTABILISATION

Evaluation initiale

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat devront être initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons cours inclus.

Evaluation ultérieure

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

INVESTISSEMENTS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

Il s'agit des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixée que l'entité a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Il ne peut s'agir d'instruments financiers initialement désignés comme étant des actifs/passifs en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat ou correspondant à des prêts et créances.

Une entité ne peut classer un actif financier en investissement détenu jusqu'à échéance si l'entité a au cours de l'année en cours ou au cours des deux exercices précédents, vendu ou reclassé avant leur échéance une part significative de ce type d'investissement. Cette restriction ne s'applique pas aux cessions :

- proches de l'échéance (moins de trois mois) pour lesquels le changement des taux de marché n'a pas un impact significatif sur la juste valeur des actifs concernés ;
- survenant après la collecte d'une part substantielle du capital initial (environ 90% du principal de l'actif) ;
- attribuables à un événement isolé, incontrôlable et qui ne pouvait être raisonnablement prévu ;
- entre les entités du Groupe (ventes intragroupes).

Une entité n'a pas une intention manifeste de conserver jusqu'à son échéance un placement dans un actif financier ayant une échéance fixée si l'une des conditions suivantes est satisfaite :

- l'entité pense conserver l'actif financier pour une période indéfinie ;
- l'entité est prête à vendre l'actif en réponse à des variations affectant les taux d'intérêt du marché ou les risques, à des besoins de liquidité, à des changements dans la disponibilité et le rendement dégagé sur des placements alternatifs, à des changements dans les sources de financement, et dans les modalités de ces financements ou les risques sur monnaies étrangères ;
- l'émetteur a le droit de régler l'actif financier pour un montant sensiblement inférieur à son coût amorti.

Une entité ne démontre pas sa capacité à conserver jusqu'à son échéance un placement dans un actif à échéance fixée si l'une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- elle ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour continuer à financer son placement jusqu'à échéance ;
- elle est assujettie à une contrainte existante juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de conserver l'actif financier jusqu'à échéance.

PRINCIPES DE COMPTABILISATION

Evaluation initiale

Les titres détenus jusqu'à échéance devront être initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons inclus (dans un compte de créances rattachées).

Evaluation ultérieure

Par la suite, la comptabilisation sera au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (TIE).

Dépréciation

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

PRINCIPE D'AFFECTATION AU RÉSULTAT

Le coût amorti est affecté en "produits d'intérêts et assimilés", les dépréciations et les reprises de provisions lors de la cession, sont enregistrés en "coût du risque".

Les plus-values de cession, dans les cas prévus par la norme IAS 39, sont enregistrées en "gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente".

PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs autres que des dérivés qui sont à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif. Les actifs suivants ne sont pas classés dans cette catégorie :

- ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme, lesquels doivent être classés dans la rubrique "actifs financiers détenus à des fins de transaction" et ceux que l'entité désigne comme actifs en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat ;
- ceux désignés par l'entité comme disponibles à la vente ;
- ceux pour lesquels une part significative de l'investissement de base ne pourrait être recouvrée pour d'autres raisons que la détérioration du crédit et qui sont classés en disponibles à la vente.

PRINCIPES DE COMPTABILISATION

Comptabilisation au coût amorti (selon la méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

Dépréciation

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

PRINCIPE D'AFFECTATION AU RÉSULTAT

Le coût amorti est affecté en "produits d'intérêts et assimilés", les dépréciations et les reprises de provisions lors de la cession sont enregistrées en "coût du risque".

Les plus-values de cession, dans les cas prévus par la norme IAS 39, sont enregistrées en "gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente".

ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Il s'agit des actifs financiers autres que les dérivés et qui sont désignés comme tels ou qui ne sont classés ni en prêts et créances, ni en investissements détenus jusqu'à leur échéance, ni en actifs financiers en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat.

PRINCIPES DE COMPTABILISATION

En IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en "disponibles à la vente" sont les suivants :

Evaluation initiale

Les titres disponibles à la vente devront être initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition (en théorie) et coupons courus inclus (dans un compte de créances rattachées).

Evaluation ultérieure

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrés en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

PRINCIPES DE CLASSIFICATION EN RÉSULTAT

La valorisation en juste valeur des titres de ce portefeuille est répartie entre les lignes suivantes du compte de résultat :

- "produits d'intérêts" pour le montant correspondant au coût amorti de la période ;
- "résultat net sur actifs disponibles à la vente" pour le montant correspondant au coût amorti de la période ;
- "coût du risque" pour les dépréciations durables et réappréciation sur titres à revenu fixe ;
- et la ligne de capitaux propres "variations de valeur sur actifs disponibles à la vente" pour le montant correspondant au complément de juste valeur.

Options retenues par BMCE Bank :

Le Groupe BMCE Bank a opté pour une classification selon l'intention de gestion et la nature des titres.

Au bilan d'ouverture, l'ensemble des titres sont comptabilisés à leur juste valeur lors de l'acquisition :

- Titres de dettes : nominal ajusté des décotes/surcotes, des primes de remboursement, du coupon ;
- Titres actions : prix de marché de l'action ou valeur liquidative à la date de souscription.

Le portefeuille Titres se compose comme suit :

- Les titres de participations ;
- Les titres Trading (Salle des Marchés) ;
- les titres réglementés.

TITRES DE PARTICIPATIONS

Classification

Ces titres sont classés dans la catégorie "Actifs disponibles à la vente", évalués à la juste valeur.

Valorisation

Titres cotés : la valeur de référence est le dernier cours boursier ;

Titres non cotés : la juste valeur est déterminée suivant un modèle interne.

Dépréciation

Titres cotés : baisse du cours de bourse de 20% sur une période de 6 mois ;

Titres non cotés : selon les indices de dépréciation déterminés pour le bilan d'ouverture et le suivi du provisionnement.

TITRES TRADING (SALLE DES MARCHÉS)

Classification

L'intention de gestion est définie compte tenu de la gestion future de la Salle des Marchés, l'intention de gestion était, pour le bilan d'ouverture, principalement le "trading" pour la totalité des encours gérés par la Salle des Marchés.

Valorisation

Les titres cotés : la juste valeur correspond au cours boursier ;

Titres non cotés : la juste valeur est déterminée suivant un modèle interne.

TITRES RÉGLEMENTÉS

Ce portefeuille a été classé en tant que titres détenus jusqu'à l'échéance.

2.6 PROVISIONS

PROVISIONS COLLECTIVES

Si une entité détermine qu'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation, significative ou non, pour un actif financier considéré individuellement, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

Indices de dépréciation

Dans le cadre d'un examen collectif, un indice objectif de dépréciation peut se résumer à des événements observables indiquant qu'il existe une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe de prêts depuis que ces actifs ont été comptabilisés pour la première fois et ce, bien que cette diminution ne puisse encore être rattachée aux divers prêts composant ce groupe notamment :

- les modifications défavorables de la capacité des emprunteurs faisant partie du groupe ou ;
- une situation économique nationale ou locale corrélée aux défauts de paiement sur les actifs faisant partie du groupe.

PROVISIONS INDIVIDUELLES

Font l'objet d'une provision, toutes les créances présentant, une ou plusieurs indications objectives de dépréciation. Les indications suivantes d'une dépréciation liée à l'avération d'un risque de crédit sont proposées par la norme :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur ;
- Une rupture de contrat tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'entreprise, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagé en d'autres circonstances ;
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier suite à des difficultés financières ou ;
- Des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du groupe y compris :
 - Des changements défavorables de la solvabilité des emprunteurs du groupe ; ou
 - une situation économique nationale ou locale corrélée aux défauts de paiement sur les actifs faisant partie du groupe.



Méthode de provisionnement

La norme IAS 39 ne distingue pas de méthode différente pour l'évaluation des provisions sur encours "impaired" individuellement ou collectivement.

Au contraire, le principe unique à appliquer est de provisionner l'excédent de la valeur comptable du ou des actifs sur leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif (ou du groupe d'actif) actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

La constitution de provisions n'intervient qu'en cas de dégradation observable du niveau de risque du groupe de créances et ayant une incidence mesurable sur les flux de trésorerie du groupe constitué.

Compte tenu de la méthodologie d'évaluation des valeurs recouvrables selon les IFRS, les établissements doivent être en mesure d'établir une corrélation entre l'indication objective de dépréciation observée et son incidence sur les flux de trésorerie attendus du portefeuille concerné.

Perte de valeur

Selon le référentiel IFRS, la perte de valeur se mesure comme la différence entre, d'une part, la valeur comptable des créances, et d'autre part la valeur recouvrable, celle-ci correspondant à la valeur actuelle des flux de récupération attendus, actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de la créance.

Options retenues par BMCE Bank :

Provisions collectives

Seules les pertes avérées sont provisionnées tel que stipulé par la norme. Les pertes attendues ne peuvent faire l'objet d'un provisionnement.

Dans le cadre du traitement de la provision collective, le Groupe BMCE Bank a défini pour son portefeuille clientèle un certain nombre de critères qui permettent d'analyser le comportement des créances, et les catégoriser dans des types d'anomalies qui vont servir à la formation de groupes homogènes.

La méthode utilisée consiste à étudier l'évolution des dossiers classés sous surveillance au cours des exercices antérieurs pour déterminer un taux de passage en contentieux. Le taux de provisionnement IFRS, en plus du taux de passage en contentieux sont alors appliqués à l'encours sous surveillance pour la détermination de la provision collective.

Provisions individuelles

Le Groupe a jugé possible et nécessaire d'appliquer le principe de la contagion pour l'identification des encours présentant des indications objectives de dépréciation selon les normes IFRS.

Pour le calcul de l'impact estimé à l'ouverture, le portefeuille de créances en souffrance de BMCE Bank a été segmenté de la façon suivante :

- "Gros dossiers" :

- Revue individuelle par BMCE Bank de chacun des dossiers pour estimer les flux de recouvrement et les positionner dans le temps ;
- La provision en IFRS correspond à la différence entre l'encours débiteur et la somme des recouvrements attendus.

- La population non couverte par les "gros dossiers" fait l'objet d'une extrapolation sur la base des taux de provisionnement IFRS (calculés pour les gros dossiers)

2.7 GOODWILL

COÛT D'UN REGROUPEMENT D'ENTREPRISE

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Ce coût est majoré de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises. En revanche, les coûts généraux sont comptabilisés en charges.

AFFECTATION DU COÛT DE REGROUPEMENT D'ENTREPRISES AUX ACTIFS ACQUIS ET AUX PASSIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS ASSUMÉS

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date. Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

GOODWILL

A la date d'acquisition, le Goodwill est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Après sa comptabilisation initiale, le Goodwill doit être évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le Goodwill ne peut plus être amorti et un test de dépréciation est appliqué.

Options retenues par BMCE Bank

- Conformément à la norme IFRS 1, BMCE Bank a choisi de ne pas retraiter les Goodwill existants ;

- Les amortissements des Goodwill ne seront plus appliqués ;

- Des tests de dépréciation réguliers seront mis en place. Ces tests s'appuient sur l'observation régulière (annuelle au minimum) d'indice de perte de valeur.

2.8 ÉCARTS DE CONVERSION

Les dispositions générales concernant les écarts de conversion contenues dans IAS 21 "Effets de la variation des cours de change" sont les suivantes :

- Les éléments non monétaires, comptabilisés au bilan au coût historique demeurent au coût historique ;

- Les éléments non monétaires, comptabilisés au bilan en juste valeur, sont convertis au cours en vigueur à la date de l'évaluation de la juste valeur ;

- Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture à la date d'évaluation ;

- Les éléments de comptes de résultat sont convertis aux cours en vigueur aux dates de réalisation des transactions enregistrées, à l'exception des dotations aux amortissements et aux provisions passées sur éléments non monétaires qui sont convertis au cours historique.

Les différences de change sur éléments monétaires sont comptabilisées en résultat de la période.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES CONSOLIDÉES

Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice :

- Les produits et les charges sont convertis aux cours de vigueur en date de chacune des transactions, pour des raisons pratiques, un taux moyen peut être utilisé sauf variations significatives ;

- Les écarts de conversion constatés sont portés en capitaux propres en distinguant la part revenant aux intérêts minoritaires.

Options retenues par BMCE Bank :

Pour les titres de participation non consolidés, qui seront classés en AFS (actifs disponibles à la vente), les écarts de conversion seront une composante de la juste valeur comptabilisée en capitaux propres.

Le Groupe BMCE Bank a considéré que son écart de conversion cumulé à la date de transition était nul pour l'ensemble de ses activités étrangères.

Dans ce cas, les conséquences sont les suivantes :

- Les écarts ou réserves de conversion sont reclassés, au sein des capitaux propres d'ouverture ;

- Les écarts de conversion cumulés antérieurs à la date de transition aux IFRS n'entrent pas dans la détermination du résultat de cession future des activités concernées. En cas de cession ultérieure, l'entité ne constatera pas ces écarts en résultat, en revanche, elle constatera en résultat. En revanche, elle constatera en résultat tout écart de conversion né après la date de mise en application des IFRS sur les filiales concernées.

2.9 ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Critère de classification

Selon l'IFRS 5, une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette notion n'existait pas dans le référentiel comptable marocain.

L'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs et sa vente doit être hautement probable.

NB : Si les critères de classement ne sont plus satisfaits, le classement en "held-for-sale" ne doit pas être conservé.

Les actifs non courants sont alors évalués au plus faible des 2 montants suivants :

- VNC à la date de classement en "held for sale" ajustée des montants qui auraient été comptabilisés en amortissement, pertes de valeur et réévaluations si l'actif n'avait jamais été classé en "held for sale" et ;

- Valeur recouvrable à la date de la décision de changement.

Évaluation

Un actif non courant détenu en vue de la vente doit être évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Il n'est plus amorti dès lors qu'il se trouve dans cette catégorie "held-for-sale".

Comptabilisation des pertes de valeurs et reprises ultérieures

Toutes les pertes de valeurs ultérieures ou initiales lors de l'évaluation à la juste valeur nette des coûts nécessaires à la vente sont comptabilisées immédiatement.

Les reprises liées à l'augmentation ultérieure de la juste valeur nette des coûts nécessaires à la vente ne sont comptabilisées qu'à concurrence des pertes de valeurs préalablement comptabilisées.

Options retenues par BMCE Bank

Dans le cas de BMCE Bank, il n'existe pas d'immobilisations répondant à la définition et aux critères de comptabilisation "d'actifs non courants détenus en vue de la vente".

2.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

Évaluation

Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

La norme IAS 37 prévoit l'actualisation du montant de la provision si l'effet est significatif.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- obligation actuelle envers un tiers ;
- forte probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation ;
- fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

Options retenues par BMCE Bank

Pour la première application :

- La Banque a passé en revue les provisions pour risques et charges répondant aux trois critères cités dès lors que l'impact est significatif ;
- Concernant les provisions incompatibles, celles-ci ont été reprises par les capitaux propres.

2.11 CRÉDITS HORS MARCHÉ

En normes IFRS, la valeur d'entrée d'un prêt est égale à sa juste valeur augmentée des coûts de transactions internes et externes directement attribuables à l'émission du prêt.

La juste valeur est égale :

- au nominal si le taux du prêt est "dans le marché" et en l'absence de coût de transactions ;
- à la somme des flux de trésorerie futurs attendu actualisés au taux de marché ; la différence entre le taux de marché et le taux contractuel du prêt entraîne la constatation d'une décote qui est constatée immédiatement en résultat puis reprise sur la durée de vie du prêt.

Afin de déterminer le caractère "hors marché" d'un prêt émis, il conviendrait de se demander si l'émetteur du prêt a offert des conditions de financement très favorables par rapport à celles généralement pratiquées par la concurrence afin de conquérir un client. Dans l'affirmative, une décote correspondant à la différence entre le taux du marché à l'émission et le taux contractuel est enregistrée en résultat et est amortie sur la durée de vie du prêt via le TIE.

Options retenues par BMCE Bank

BMCE Bank devra donc déterminer les prêts émis par le Groupe à des taux qui peuvent être considérés comme "hors marché".

En l'absence de référence claire de la norme sur la notion de "hors marché", il a été décidé de s'appuyer sur les taux planchers communiqués par Bank Al-Maghrib.

2.12 CRÉDIT-BAIL

Selon la norme IAS 17, le crédit bail est un contrat par lequel le propriétaire (ou bailleur) transfère le droit d'utilisation d'un actif au preneur en contrepartie de redevances et avec option d'un droit de propriété à l'échéance.

CLASSIFICATIONS DES CONTRATS

La norme IAS 17 distingue deux types de contrats de crédit-bail :

1. les contrats de location financement : ce type de contrat a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non en fine.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.



La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location financement :

- Le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location ;
- Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée ;
- La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété ;
- Au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- Les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

- Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location ;
- Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêts représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir ;
- La comptabilisation des revenus financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net restant du bailleur tel que défini dans le contrat de location financement.

2. Les contrats de location opérationnelle (ou contrat de location simple) : ce contrat ne transfère pas au preneur de crédit-bail tous les risques et avantages liés à la propriété.

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE :

- Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être comptabilisés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif ;
- compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué ;
- l'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires et la dotation aux amortissements doit être calculée sur la base indiquée par IAS16 (immobilisations corporelles) et IAS38 (immobilisations incorporelles).

Options retenues par BMCE Bank

Les entités concernées par l'application de la norme relative au crédit-bail sont Maghrébaïl et Salafin.

Les contrats portés par ces 2 entités correspondent à la définition de la location-financement.

L'ensemble des contrats de crédit-bail du Groupe BMCE étant classé en location-financement, le traitement comptable actuellement appliqué dans le cadre des comptes consolidés est conforme aux IFRS. Ainsi, l'impact est nul.

2.13 AVANTAGES AU PERSONNEL

CLASSIFICATION DES AVANTAGES AU PERSONNEL

Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paie un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Principes d'évaluation

La méthode d'évaluation est la méthode des unités de crédit projetées avec service proraté. Cette méthode passe par deux phases :

1. une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles, les droits à terme correspondant aux cash-flows futurs ;
2. une répartition des droits à terme sur la période d'activité au cours de laquelle BMCE Bank bénéficie des services de ses employés.

Les principales hypothèses actuarielles :

Des hypothèses financières, à savoir le taux d'actualisation et le taux d'inflation ;

Des hypothèses socio-économiques : le taux d'augmentation des salaires, le taux de sortie des bénéficiaires, l'âge et les modalités de départ à la retraite ;

Des hypothèses de mortalité : les dépenses de santé pour les régimes de frais médicaux.

Principes de comptabilisation

Définitions

- Valeur actualisée de l'obligation : engagement brut i.e. valeur actuarielle des droits des participants ou dette actuarielle ;

- Eléments non reconnus : pertes et gains latents à amortir dans le futur ou éléments non reconnus.

Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi

La provision à constituer est égale à l'engagement net diminué des éléments non reconnus. Ces éléments non reconnus peuvent être de deux natures :

- Dans le cas où la société opte pour la méthode du corridor, les pertes et gains actuariels, qui sont constitués de la différence entre la valeur actualisée de l'obligation réelle à la clôture et la valeur actualisée de l'obligation estimée à la clôture sur la base de la valeur actualisée de l'obligation d'ouverture et des événements de l'exercice ; ils ont deux origines :

i. une modification des hypothèses actuarielles entre l'ouverture et la clôture suite à des événements particuliers de l'exercice ou des modifications de l'environnement économique général : il s'agit des pertes et gains actuariels sur hypothèses ;

ii. une différence entre les prévisions à l'ouverture de comportement socio-économique des salariés ou de comportement de l'environnement général au cours de l'exercice- et traduit dans les hypothèses actuarielles - et la réalité : il s'agit des pertes et gains actuariels d'expérience ;

- les coûts des services passés, qui se constatent lors d'une modification du régime et sont constitués de la variation consécutive de l'engagement à la date de génération de la modification du régime.

Les éléments non amortis s'amortissent de manière différente :

- le coût des services passés s'amortit linéairement entre la date de modification et la date à laquelle les droits sont acquis.

La règle du corridor consiste à amortir au minima au cours d'un exercice, et sur la durée d'activité résiduelle des participants à la clôture, le montant de pertes ou de gains actuariels non reconnus supérieur en valeur absolue à 10% du montant de la dette actuarielle à l'ouverture ou du montant des actifs de couverture si ce dernier montant lui est supérieur.

Comptabilisation des autres avantages à long terme

La provision à constituer à chaque clôture est égale à la valeur actuelle de l'obligation.

Options retenues par BMCE Bank

Une provision doit être constituée, à chaque clôture, égale à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies évaluées actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les avantages au personnel comptabilisés correspondent à la médaille du travail et l'indemnité de fin de carrière.

Cependant, aucune provision relative à la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM) n'a été constatée, en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires.

2.14 CRÉDITS RESTRUCTURÉS

Les crédits restructurés incluent les encours ayant subi, en raison des difficultés de la contrepartie, une restructuration entraînant une modification de la rémunération de la Banque.

PRINCIPES COMPTABLES

Lorsqu'un crédit est restructuré du fait de la situation financière d'un débiteur, les flux futurs du crédit sont actualisés au TIE d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable du crédit est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Options retenues par BMCE Bank :

Les dossiers restructurés ont été identifiés par recoupement entre les comptes comptables affectés aux encours consolidés et les fichiers de suivi de la gestion globale des engagements sur la base d'un scope d'encours supérieur à 10 MMAD.

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date de renégociation, des flux contractuels initiaux actualisés au TIE;
- et la somme, à la date de renégociation, des flux contractuels renégociés actualisés au TIE.

Pour le bilan d'ouverture, la décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie des capitaux propres, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits de PNB.

En traitement récurrent, les décotes sont comptabilisées en charges au moment de la restructuration.

2.15 ACTIONS PROPRES

Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité. Les actions propres peuvent être acquises ou détenues par l'entité ou par d'autres membres du Groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Les titres d'autocontrôle détenus dans le cadre de plans de stock-options en faveur des salariés doivent, quel que soit le but de leur acquisition, être portés en déduction des capitaux propres consolidés.

Options retenues par BMCE Bank :

L'ensemble des titres BMCE détenus par les entités du Groupe doit être annulé des capitaux propres.

L'entité impute directement au débit des capitaux propres, nettes de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent, les distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.

Les coûts d'une transaction portant sur les capitaux propres, à l'exclusion des coûts d'émission d'un instrument de capitaux propres, directement attribuables à l'acquisition d'une entité doivent être comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent.

Seule BMCE Bank Maroc est concernée par l'application de cette norme.

2.16 TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

L'IAS 39 définit le taux d'intérêt effectif comme étant le taux qui égalise les cashs flows futurs estimés actualisés et la valeur comptable initiale du prêt, la valeur initiale intégrant les produits et les coûts de transaction.

Coûts et commissions à intégrer dans le calcul du TIE

Coûts :

Les coûts à étaler via le TIE correspondent selon la norme IAS 39 aux coûts de transaction.

Ces derniers sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif ou d'un passif financier.

Commissions :

L'IAS 18 distingue 3 catégories de commissions selon leur finalité :

- Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif global ;
- Les commissions d'octroi reçus ;
- Les commissions d'engagements reçus ;
- Les commissions acquises à mesure que des services sont fournis ;
- Les commissions acquises pour l'exécution d'un acte important.

PRINCIPES COMPTABLES

Les prêts émis sont comptabilisés au coût amorti à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif.

Options retenues par BMCE Bank :

L'analyse a montré que les coûts et commissions sont peu significatifs. Il a été décidé par conséquent de ne pas les étaler pour la FTA. Par ailleurs, un suivi régulier des coûts et produits de transactions devra être effectué pour s'assurer de leur caractère non significatif.

En fonction de l'importance significative, le Groupe aura à étaler ou non les coûts et produits de transactions pour les crédits à plus d'un an. Les crédits à moins d'un an seront maintenus au coût historique.

2.17 DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE :

PRINCIPES COMPTABLES

Evaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif financier, une entité doit l'évaluer à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission du passif financier.

Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, une entité doit évaluer un actif financier au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf :

- Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les passifs financiers qui surviennent quand un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou quand il est comptabilisé selon l'approche de l'implication continue.

Options retenues par BMCE Bank :

- Actuellement, le Groupe classe tous les dépôts dans la catégorie des autres passifs financiers, aucun n'est classé dans la catégorie "passifs financiers détenus à des fins de transaction" ;
- Les dépôts de BMCE Bank sont systématiquement d'une durée maximale d'un an. De ce fait, la position retenue a été de considérer que l'impact du calcul d'une décote et son étalement sur la durée de dépôt était non significatif ;
- Aucun élément à intégrer au calcul n'a été identifié concernant les dépôts, qu'ils fassent partie du stock ou de la nouvelle production. A ce stade, le TIE est donc le taux facial du dépôt ;
- Aucun retraitements n'a été prévu pour les comptes à vue et les comptes sur carnets ;
- Pour les avances sur dépôts rémunérés, celles-ci doivent être constatées en prêts et créances et traitées en tant que tels.

2.18 IMPÔTS DIFFÉRÉS :

L'impôt différé est une correction apportée à la charge d'impôt et/ou la situation nette qui a pour effet de gommer l'effet des différences temporelles d'imposition.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer.

En cas de changement de taux d'impôt ou de règles fiscales, l'impact sur les impôts différés est comptabilisé selon le principe de symétrie : si l'impôt différé a été comptabilisé initialement en capitaux propres, l'ajustement est également comptabilisé en capitaux propres sinon la comptabilisation de l'impact se fait en résultat.

Options retenues par BMCE Bank :

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les ID dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plans des sociétés concernées.

Par ailleurs, en IFRS, l'expression "recouvrement probable" devrait être interprétée comme signifiant un "recouvrement plus probable qu'improbable", ce qui pourrait donner lieu, dans certains cas, à la comptabilisation de davantage d'impôts différés actifs qu'en principes comptables, où cette expression est souvent interprétée comme supposant un fort degré de probabilité.

2.19 DÉRIVÉS :

Un dérivé est un instrument financier (ferme ou optionnel) qui varie en fonction de la valeur d'un sous-jacent tel que les taux d'intérêts, le cours d'une action, d'une matière première... Ce sont généralement des instruments avec effet de levier important et une mise de départ faible. Les instruments dérivés usuels sont les *swaps*, les options et les ventes à terme.

Les dérivées (*swaps*, options...) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. A chaque date d'arrêté, ils sont réévalués au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

Options retenus par le Groupe BMCE Bank :

Les analyses menées en interne ont conduit de conclure à l'absence d'opérations de couverture réalisées par le Groupe BMCE Bank.

Le retraitement au 30 juin 2009 a porté sur l'exhaustivité des produits dérivés.

BILAN IFRS

En milliers de DH

| ACTIF | 30/06/2009 | 31/12/2008 |
|--|--------------------|--------------------|
| Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | 8 601 778 | 8 761 642 |
| Actifs financiers évalués à la juste valeur | 22 467 163 | 16 830 734 |
| Instruments dérivés de couverture | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | 1 753 250 | 1 396 746 |
| Prêts et créances sur les EDCet assimilés | 20 743 036 | 21 586 233 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 88 854 768 | 85 709 392 |
| Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux | | |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance | 5 503 636 | 5 928 425 |
| Actifs d'impôt exigible | 713 891 | 602 944 |
| Actifs d'impôt différé | 349 730 | 369 578 |
| Comptes de régularisation et autres actifs | 3 983 096 | 4 210 653 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | |
| Participations dans des entreprises MEE | 207 134 | 191 437 |
| Immubles de placement | 511 632 | 505 076 |
| Immobilisations corporelles | 4 076 845 | 3 570 068 |
| Immobilisations incorporelles | 619 858 | 547 948 |
| Ecart d'acquisition | 416 710 | 249 969 |
| TOTAL ACTIF | 158 802 527 | 150 460 845 |

| PASSIF | 30/06/2009 | 31/12/2008 |
|---|--------------------|--------------------|
| Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par résultat | 8 107 | 280 |
| Instruments dérivés de couverture | | |
| Dettes envers les EDC et assimilés | 15 630 775 | 12 647 116 |
| Dettes envers la clientèle | 113 074 729 | 113 449 746 |
| Titres de créance émis | 5 872 478 | 4 587 442 |
| Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux | | |
| Passifs d'impôt exigible | 369 620 | 375 331 |
| Passifs d'impôt différé | 950 065 | 935 380 |
| Comptes de régularisation et autres passifs | 7 598 339 | 5 719 501 |
| Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés | | |
| Provisions techniques des contrats d'assurance | | |
| Provisions | 300 971 | 325 453 |
| Subventions et fonds assimilés | | |
| Dettes subordonnées et fond spéciaux de garantie | 5 033 366 | 4 155 748 |
| Capitaux propres | | |
| Capital et réserves liés | 5 203 772 | 3 300 401 |
| Réserves consolidées | 1 421 136 | 1 524 790 |
| Gains et pertes latents | 49 055 | -98 699 |
| Résultat de l'exercice | 453 350 | 830 442 |
| Intérêts minoritaires - Réserves | 2 524 711 | 2 101 347 |
| Intérêts minoritaires - Gains et pertes latents | -7 765 | |
| Intérêts minoritaires - Résultat | 319 818 | 606 567 |
| TOTAL PASSIF | 158 802 527 | 150 460 845 |

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDE

En milliers de DH

| COMPTE DE RESULTAT | 30/06/2009 | 30/06/2008 |
|--|------------------|------------------|
| + Intérêts et produits assimilés | 4 892 455 | 4 507 567 |
| - Intérêts et charges assimilés | -2 827 032 | -2 479 611 |
| MARGE D'INTERET | 2 065 423 | 2 027 956 |
| + Commissions (Produits) | 686 510 | 694 379 |
| - Commissions (Charges) | -78 212 | -67 282 |
| MARGE SUR COMMISSIONS | 608 298 | 627 097 |
| +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 486 540 | 357 259 |
| +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente | 57 157 | 107 763 |
| RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ | 543 697 | 465 022 |
| + Produits des autres activités | 206 273 | 36 546 |
| - Charges des autres activités | -97 234 | -66 107 |
| PRODUITS NETS BANCAIRES | 3 326 457 | 3 090 514 |
| - Charges générales d'exploitation | -1 808 282 | -1 699 572 |
| - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles | -190 035 | -153 262 |
| RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 1 328 140 | 1 237 680 |
| - Coût du risque | -271 812 | -93 814 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 1 056 328 | 1 143 866 |
| +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence | 20 814 | 12 644 |
| +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs | -3 436 | 5 027 |
| +/- Variations de valeur des écarts d'acquisition | | |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT | 1 073 706 | 1 161 537 |
| - Impôt sur les résultats | -300 538 | -339 821 |
| +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession | | |
| RÉSULTAT NET | 773 168 | 821 716 |
| Intérêts minoritaires | 319 818 | 352 600 |
| RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE | 453 350 | 469 116 |

27, rue Abdel Ben Abdouh
20 000 Casablanca
Maroc

37, Bd Abdelatif Ben Kaddour
20 040 Casablanca
Maroc

GROUPE BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE
CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2009

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et ses filiales (Groupe BMCE Bank) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant des capitaux propres consolidés totalisant KMAD 9.964.078, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 773.168.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BMCE Bank arrêtés au 30 juin 2009, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 26 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

Fakhri MEKOUAR
Associé Coordonnateur

Rachid BAZI
Associé

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

| | Capital | Reserves liées au capital | Actions propres | Reserves et résultats consolidés | Gains ou pertes latents ou différés | Capitaux propres part Groupe | Intérêts minoritaires | Total |
|---|------------------|---------------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|-----------------------|------------------|
| Capitaux propres clôture 31.12.2007 | 1 587 514 | 4 632 595 | -2 210 289 | 2 691 468 | -122 075 | 6 579 213 | 580 531 | 7 159 744 |
| Impact des changements de méthodes comptables | | | | | | | | |
| Capitaux propres d'ouverture corrigés au 01.01.2008 | 1 587 514 | 4 632 595 | -2 210 289 | 2 691 468 | -122 075 | 6 579 213 | 580 531 | 7 159 744 |
| Opérations sur capital | | 748 150 | | -537 617 | | 210 533 | -65 201 | 145 332 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur actions propres | | | -1 457 569 | | | -1 457 569 | | -1 457 569 |
| Dividendes | | | | -485 222 | | -485 222 | | -485 222 |
| Résultat de l'exercice | | | | 830 442 | | 830 442 | 606 567 | 1 437 009 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A) | | | | | | | | |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B) | | | | -223 412 | 83 423 | -139 989 | | -139 989 |
| Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C) | | | | | -60 047 | -60 047 | | -60 047 |
| "Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)" | | | | -223 412 | 23 376 | -200 036 | | -200 036 |
| Variation de périmètre | | | | 79 573 | | 79 573 | 1 586 017 | 1 665 590 |
| Capitaux propres clôture 31.12.2008 | 1 587 514 | 5 380 745 | -3 667 858 | 2 355 232 | -98 699 | 5 556 934 | 2 707 914 | 8 264 848 |
| Changement de méthodes comptables | | | | | | | | |
| Capitaux propres clôture 31.12.2008 corrigés | 1 587 514 | 5 380 745 | -3 667 858 | 2 355 232 | -98 699 | 5 556 934 | 2 707 914 | 8 264 848 |
| Opérations sur capital | | 351 989 | | -336 565 | | 15 424 | 51 074 | 66 498 |
| Paiements fondés sur des actions | | | | | | | | |
| Opérations sur actions propres | | | 1 551 382 | 37 705 | | 1 589 087 | | 1 589 087 |
| Dividendes | | | | -490 942 | | -490 942 | -269 863 | -760 805 |
| Résultat de l'exercice | | | | 453 350 | | 453 350 | 319 818 | 773 168 |
| Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (E) | | | | | | | | |
| Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (F) | | | | -98 699 | 147 754 | 49 055 | 15 477 | 64 532 |
| Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (G) | | | | -28 925 | | -28 925 | 82 | -28 843 |
| Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F) | | | | -127 624 | 147 754 | 20 130 | 15 559 | 35 689 |
| Variation de périmètre | | | | -16 670 | | -16 670 | 12 262 | -4 408 |
| Capitaux propres clôture 30.06.2009 | 1 587 514 | 5 732 734 | -2 116 476 | 1 874 486 | 49 055 | 7 127 313 | 2 836 764 | 9 964 077 |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

| | 31/12/2008 | 30/06/2009 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat avant impôts | 2 109 906 | 1 073 706 |
| +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles | 331 554 | 190 035 |
| +/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations | | |
| +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers | -49 227 | -49 265 |
| +/- Dotations nettes aux provisions | -16 190 | 321 077 |
| +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence | 32 771 | 20 814 |
| +/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement | -104 526 | |
| +/- Perte nette/(gain net) des activités de financement | -183 129 | |
| +/- Autres mouvements | | 2 780 |
| Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements | 11 253 | 485 441 |
| +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés | 1 637 471 | 3 826 856 |
| +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle | 5 807 682 | -3 238 929 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers | -9 361 721 | -2 405 322 |
| +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers | -470 061 | -163 183 |
| - Impôts versés | -575 106 | -300 538 |
| Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles | -2 961 735 | -2 281 116 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle | -840 576 | -721 969 |
| +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations | -113 024 | -131 539 |
| +/- Flux liés aux immeubles de placement | | |
| +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles | -527 816 | -330 000 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -640 840 | -461 539 |
| +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires | -985 222 | 175 026 |
| +/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement | 3 143 491 | 848 618 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | 2 158 269 | 1 023 644 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie | | |
| Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 676 853 | -159 864 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | 8 084 789 | 8 761 642 |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 8 084 789 | 8 761 642 |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 8 761 642 | 8 601 778 |
| Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif) | 8 761 642 | 8 601 778 |
| Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit | | |
| Variation de la trésorerie nette | 676 853 | -159 864 |

MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | | | 30/06/2008 | | |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Produits | Charges | Net | Produits | Charges | Net |
| Opérations avec la clientèle | 4 498 100 | 2 348 391 | 2 149 709 | 3 885 957 | 1 997 414 | 1 888 543 |
| Comptes et prêts/emprunts | 3 093 533 | 1 201 340 | 1 892 193 | 2 499 479 | 750 435 | 1 749 044 |
| Opérations de pensions | 1 933 | 1 933 | | 6 607 | 119 413 | -112 806 |
| Opérations de location-financement | 1 402 634 | 1 147 051 | 255 583 | 1 379 871 | 1 127 566 | 252 305 |
| Opérations interbancaires | 224 343 | 231 446 | -7 103 | 419 923 | 342 357 | 77 566 |
| Comptes et prêts/emprunts | 154 470 | 117 568 | 36 902 | 244 949 | 237 482 | 7 467 |
| Opérations de pensions | 69 873 | 113 878 | -44 005 | 174 974 | 104 875 | 70 099 |
| Emprunts émis par le Groupe | | | | | | |
| Instruments de couverture de résultats futurs | | | | | | |
| Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux | -546 | | -546 | | | |
| Portefeuille de transactions | 172 839 | 247 195 | -74 356 | 201 459 | 139 840 | 61 619 |
| Titres à revenu fixe | 172 839 | 151 382 | 21 457 | 201 731 | 81 736 | 119 995 |
| Opérations de pensions | | | | | | |
| Prêts/emprunts | | | | -272 | | -272 |
| Dettes représentées par un titre | | 95 813 | -95 813 | 58 104 | | -58 104 |
| Actifs disponibles à la vente | | | | 228 | | 228 |
| Actifs détenus jusqu'à échéance | -2 281 | | -2 281 | | | |
| Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés | 4 892 455 | 2 827 032 | 2 065 423 | 4 507 567 | 2 479 611 | 2 027 956 |

COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

| | Produits | Charges | Net |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Commissions nettes sur opérations | 339 775 | -6 755 | 333 020 |
| Avec les établissements de crédit | | | |
| Avec la clientèle | 265 483 | | 265 483 |
| Sur titres | 33 968 | | 33 968 |
| De change | 40 324 | -6 755 | 33 569 |
| Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan | | | |
| Prestation de services bancaires et financiers | 346 735 | -71 457 | 275 278 |
| Produits nets de gestion d'OPCVM | | -15 482 | 15 482 |
| Produits nets sur moyen de paiement | 104 706 | -30 523 | 74 183 |
| Assurance | 3 695 | | 3 695 |
| Autres | 238 334 | -25 452 | 212 882 |
| Produits nets de commissions | 686 510 | -78 212 | 608 298 |

COÛT DU RISQUE DE LA PERIODE

En milliers de DH

| | juin-09 | juin-08 |
|--|-----------------|-----------------|
| Dotations aux provisions | -390 828 | -301 892 |
| Provisions pour dépréciation des prêts et créances | -373 060 | -289 525 |
| Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux) | | |
| Provisions engagements par signature | -893 | |
| Autres provisions pour risques et charges | -16 875 | -12 367 |
| Reprises de provisions | 164 050 | 222 968 |
| Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances | 83 793 | 222 968 |
| Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux) | | |
| Reprises de provisions engagements par signature | 547 | |
| Reprises des autres provisions pour risques et charges | 79 710 | |
| Variation des provisions | -45 034 | -14 890 |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes) | | |
| Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées | | |
| Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées | -41 009 | -77 818 |
| Décote sur les produits restructurés | 1 871 | 8 764 |
| Récupérations sur prêts et créances amorties | 4 212 | 54 164 |
| Pertes sur engagement par signature | | |
| Autres pertes | -10 108 | |
| Coût du risque | -271 812 | -93 814 |

INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information comptable et financière au sein du groupe BMCE Bank est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : BMCE Bank Activité Maroc
- Gestion d'actif et autres activités de banque d'affaires : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion, Casablanca Finance Market
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Mghrebail, Maroc Factoring, Euler Hermes Acmar
- Activités à l'International : BMCE Bank Off Shore, BMCE Paris, BMCE International (Madrid), Banque de Développement du Mali, La Congolaise de Banque, MediCapital Bank, Bank Of Africa,
- Autres activités : EurAfric Information, Locasom et Hanouty Shop

RESULTAT PAR SECTEUR OPERATIONNEL

En milliers de DH

| | BANQUE AU MAROC | GESTION D'ACTIF | SERVICES FINANCIERS SPECIALISES | ACTIVITES INTERNATIONALES | AUTRES | TOTAL |
|--|------------------|-----------------|---------------------------------|---------------------------|---------------|------------------|
| Marge d'Intérêt | 1 021 779 | -1 604 | 247 770 | 802 102 | -4 624 | 2 065 423 |
| Marge sur commission | 280 532 | 86 710 | 2 767 | 238 289 | 0 | 608 298 |
| PRODUITS NETS BANCAIRES | 1 648 594 | 108 910 | 253 388 | 1 245 926 | 69 639 | 3 326 457 |
| Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements | -1 021 273 | -100 485 | -72 417 | -772 009 | -32 133 | -1 998 317 |
| Résultat d'exploitation | 627 320 | 8 425 | 180 971 | 473 918 | 37 506 | 1 328 140 |
| Charge ou Produit d'impôt sur le résultat | -124 897 | -13 999 | -87 945 | -65 867 | -7 830 | -300 538 |
| Résultat Net Part du groupe | 283 356 | -5 378 | 62 640 | 86 735 | 25 997 | 453 350 |

BILAN PAR SECTEUR OPERATIONNEL

En milliers de DH

| | BANQUE AU MAROC | GESTION D'ACTIF | SERVICES FINANCIERS SPECIALISES | ACTIVITES INTERNATIONALES | AUTRES | TOTAL |
|-------------------------------------|--------------------|-----------------|---------------------------------|---------------------------|----------------|--------------------|
| TOTAL BILAN | 118 264 740 | 330 953 | 8 851 155 | 31 048 204 | 307 475 | 158 802 527 |
| ELEMENTS D'ACTIF | | | | | | |
| Actifs disponibles à la vente | 1 216 352 | 14 691 | 21 909 | 473 600 | 26 698 | 1 753 250 |
| Prêts et créances sur la clientèle | 61 548 546 | 77 | 10 239 495 | 17 066 650 | | 88 854 768 |
| Placements détenus jusqu'à échéance | 1 942 777 | 168 | 27 | 3 560 664 | | 5 503 636 |
| ELEMENTS DU PASSIF | | | | | | |
| Dettes envers la clientèle | 88 457 884 | 1 407 | 675 354 | 23 940 084 | | 113 074 729 |
| Fonds propres | 6 481 782 | 74 838 | 1 045 191 | 2 315 966 | 46 300 | 9 964 077 |

EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIES DE COUVERTURE

MISSION & ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

- Les instances de **gouvernance** composées, notamment, du Comité de Direction Générale, du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Banque et Groupe et des Comités de crédit (Comité de Crédit Senior, les Comités de Gestion des Risques y compris le Comité de Déclassement, le Comité Risque de Marché Groupe, et le Comité Risques Opérationnels)
- Le **Contrôle Général Groupe** mandaté pour diligenter des missions d'inspection et d'audit dans les différentes entités opérationnelles aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.
- Le **Pôle Risques Groupe** composé de la Direction Risques Management Groupe dont le rôle est d'assurer la surveillance des risques supportés par les entités du Groupe, et la Direction de l'Analyse et de Gestion des Crédits dont le rôle est d'étudier les modalités d'octroi de lignes de crédit. La mission du Pôle Risques Groupe est de parvenir à la maîtrise des risques contribuant activement à :
 - la définition de la politique des risques de BMCE Bank ;
 - a mise en place d'un système de contrôle des risques ;
 - la définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements.

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corréliée à d'autres catégories de risque.

Dispositif de décision

La procédure d'octroi de crédit mise en oeuvre au sein de BMCE Bank s'articule autour de deux approches :

- Une approche standardisée, pour les produits communs destinés aux particuliers, qui repose sur deux piliers :
 - L'utilisation d'une fiche d'auto-contrôle qui formate les critères d'acceptation, sur la base desquels l'évaluation des risques est menée. Cette fiche d'auto-contrôle reprend les conditions du crédit et vérifie la conformité et le respect des normes de crédit. Si un crédit ne respecte pas les normes fixées par tous les critères d'acceptation de risque, la demande doit être rejetée sauf dérogation accordée par le Comité ;
 - Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit. Il permet d'assurer la conformité des décisions prises aux processus de crédit et l'intégrité de la personne délégataire. Chaque demande de prêt transite par toutes les entités subordonnées jusqu'à son octroi par l'entité titulaire de la demande en question.
- Une approche individuelle, en fonction des spécificités et des besoins des entreprises, qui repose sur trois principes directeurs :
 - la gestion du portefeuille de crédit qui permet au Senior Management de détenir suffisamment d'informations pour évaluer le profil de risque de client ;
 - la délégation du pouvoir d'approbation à des individus intuitu personae sur la base de leur expérience, jugement, compétence, et formation professionnelle ;
 - l'équilibre des pouvoirs, les facilités étant accordées sur la base du jugement d'au moins trois personnes "Troika". Pour certains niveaux de risques, l'approbation du Comité Senior de Crédit ou du Président de la Banque doit être sollicitée. A noter également qu'un contrôle autonome de la qualité du crédit et du respect des procédures est assuré par le Contrôle Général et les auditeurs externes. Pareillement, le Pôle Risques Groupe veille de manière autonome et poursuit le maintien de la qualité de gestion des risques et le respect des règles et procédures internes.

Le niveau d'approbation requis est généralement déterminé par le montant agrégé des facilités proposées au client, le rating du client, les crédits nécessitant l'approbation d'un spécialiste sectoriel, les crédits jouissant de garanties sûres, la maturité de la facilité.

Diversification du portefeuille

La diversification du portefeuille de crédit demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la Banque. Les éventuelles concentrations par contrepartie ou par secteur font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque.

A ce propos, des limites de concentration ont été instaurées portant sur les secteurs d'activité, contrepartie et groupe de contrepartie. Des reportings réguliers sont adressés à Bank Al-Maghrib, notamment celui du coefficient de division des risques.

Dispositif de surveillance du risque crédit

Le Pôle Risques Groupe via l'entité en charge de la "Gestion des Risques de Crédit Groupe" assure, au niveau du Groupe BMCE Bank, des missions de :

- Prévention des Risques de Crédit
- Contribution à la Politique globale de Crédit
- Surveillance permanente des Risques de Crédit

Dans le cadre de l'exercice de cette fonction, cette entité est amenée à :

- Surveiller la régularité des engagements
- Détecter les créances présentant des signes de faiblesse persistants
- Suivre avec le réseau l'évolution des principaux risques
- Déterminer les dossiers éligibles au déclassement au regard de la réglementation en vigueur régissant les créances en souffrance ;

Créances en souffrance

Une revue exhaustive du portefeuille de la Banque est effectuée mensuellement à l'aide d'un état des comptes à risques conçu par référence aux critères de classifications des créances en souffrance instituées par la circulaire n°19 de BAM, ainsi qu'à d'autres critères de sécurité complémentaires retenus par la Banque.

Dispositif de Notation interne

Le lancement du projet notations internes pour toutes les contreparties bâloises hors "Retail" prend tout son sens et permettra d'accroître le potentiel d'économies en fonds propres, compte tenu des dernières recommandations de BAM relatives à l'utilisation des modèles internes. Un système de notation interne a été mis en place en 2004, validé par le Comité de Direction Générale et le Comité d'Audit et de Contrôle Interne. Le système est bidimensionnel, combinant un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent à la transaction et un rating financier obtenu sur la base de la situation financière du débiteur sur les 3 derniers exercices, son potentiel de développement, le secteur d'activité, le rating de la société mère, le risque pays ainsi que les incidents de paiement.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte provoqué par l'évolution défavorable de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Le dispositif de pilotage des risques sur opérations de marché Groupe s'appuie sur le Comité des Risques de Marché Groupe (CRMG). Celui-ci assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques sur opérations de marché du Groupe BMCE Bank et de son adéquation avec la politique de gestion des risques définie. A ce titre, il :

- s'assure de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques sur opérations de marché,
- valide, à la lumière des risques de marché identifiés au préalable, toute modification inhérente au pilotage des risques sur opérations de marché mise en œuvre au sein des différentes entités du périmètre, notamment au sujet de :
 - la revue périodique du set de limites de marché et de contrepartie / émetteur globales,
 - la création de nouveaux produits et le traitement de nouveaux marchés.
- prend connaissance des faits marquants et notamment :
 - des résultats des travaux issus de la veille réglementaire et méthodologique,
 - des travaux effectués dans le cadre des projets transverses de nature organisationnelle ou informatique inhérents au pilotage des risques sur opérations de marché.
- prend connaissance de la présentation trimestrielle des risques de marché qui contient notamment :
 - l'évolution de la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques sur opérations de marché,
 - l'évolution des expositions au risque de marché (incl. VaR et résultats des scénarii de crise) des différents portefeuilles et desks,
 - la consommation des limites de marché définies sur les différents indicateurs de risque (incl. VaR),
 - l'évolution des expositions au risque de crédit induites par les opérations de marché des différents portefeuilles et desks.

RISQUE GLOBAL DE LIQUIDITE ET DE TAUX D'INTERET

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un contexte de forte croissance des actifs, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place par BMCE Bank a pour objectif de veiller à :

- assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds propres ;
- assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- s'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance offertes par l'environnement macro économique.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- l'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le coefficient de liquidité (tel que défini par la Banque Centrale).
- Le profil des impasses cumulées à horizon 12 mois en mode statique.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long termes. Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Risque de Taux

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges provisionnelles de la Banque. La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur économique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers d'un ensemble de simulations de stress testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconisé par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur économique des Fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport au PNB provisionnel.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen long termes. Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossesments actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe

Les objectifs stratégiques prioritaires du Groupe BMCE Bank au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels sont de deux types :

- Réduction de l'exposition aux risques opérationnels ;
- Optimisation des exigences en fonds propres relatives aux risques opérationnels.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques à travers la collecte des événements de risques ainsi que la cartographie. Une organisation spécifique de gestion des risques opérationnels a été mise en place se basant sur des interlocuteurs risques opérationnels. Il s'agit des Correspondants Risques opérationnels Métiers et Filiales (CRO), coordinateurs risques opérationnels et relais risques opérationnels.

Les données produites font partie intégrante de ses processus de surveillance et de contrôle du profil de risque opérationnel :

- L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au Conseil d'Administration
- Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité,
- Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel,
- Les données internes qui ont vocation à devenir une composante majeure du modèle interne de calcul des fonds propres respectent les conditions suivantes :
 - Exhaustivité : les données internes de pertes prennent en compte toutes les activités et expositions des métiers, unités et services dans toutes les implantations géographiques concernées.
 - Consolidation : les données historiques de pertes sont restituées selon les deux axes correspondant aux typologies des huit lignes métiers et sept catégories de risques édictées par le Comité de Bâle, selon des critères objectifs correctement documentés.

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

- renforcer les contrôles ;
- couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurance ;
- éviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- élaborer des plans de continuité d'activité ;

Le Groupe BMCE Bank dispose d'un très fort dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque explicités au préalable. Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

Plan de Continuité d'Activité

Porté par un cadre réglementaire, le plan de continuité d'activité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques. Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations des services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

REPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LA VALORISATION

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | | | TOTAL | 31/12/2008 | | | TOTAL |
|---|----------------|------------------------------------|--|------------|----------------|------------------------------------|--|------------|
| | Prix de marché | Modèle avec paramètres observables | Modèle avec paramètres non observables | | Prix de marché | Modèle avec paramètres observables | Modèle avec paramètres non observables | |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | | | | | |
| Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction | 22 467 163 | | | 22 467 163 | 16 830 734 | | | 16 830 734 |
| Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option | | | | | | | | |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | | | | | |
| Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction | 8 107 | | | 8 107 | 280 | | | 280 |
| Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option | | | | | | | | |

ACTIFS FINANCIERS

Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction

Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option

PASSIFS FINANCIERS

Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction

Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option

ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | | Total | 31/12/2008 | | Total |
|---|------------------------------|--|------------|------------------------------|--|------------|
| | Portefeuille de transactions | Portefeuille évalué en valeur de marché sur option | | Portefeuille de transactions | Portefeuille évalué en valeur de marché sur option | |
| ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT | | | | | | |
| Titres de créance négociables | 8 165 360 | | 8 165 360 | 5 808 584 | | 5 808 584 |
| Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales | 7 954 446 | | 7 954 446 | 5 379 613 | | 5 379 613 |
| Autres titres de créances négociables | 210 914 | | 210 914 | 428 971 | | 428 971 |
| Obligations | 119 561 | | 119 561 | 704 645 | | 704 645 |
| Obligations d'Etat | 119 561 | | 119 561 | 135 794 | | 135 794 |
| Autres obligations | | | | 568 851 | | 568 851 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 14 179 779 | | 14 179 779 | 10 317 505 | | 10 317 505 |
| Opérations de pension | | | | | | |
| Prêts | | | | | | |
| aux établissements de crédit à la clientèle entreprises | | | | | | |
| à la clientèle particuliers | | | | | | |
| Instruments financiers dérivés de transaction | 2 463 | | 2 463 | | | |
| Instruments dérivés de cours de change | 2 285 | | 2 285 | | | |
| Instruments dérivés de taux d'intérêt | 178 | | 178 | | | |
| Instruments dérivés sur actions | | | | | | |
| Instruments dérivés de crédit | | | | | | |
| Autres instruments dérivés | | | | | | |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT | 22 467 163 | | 22 467 163 | 16 830 734 | | 16 830 734 |
| dont titres prêts | | | | | | |
| hors actions et autres titres à revenu variable | | | | | | |
| PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT | | | | | | |
| Emprunts de titres et ventes à découvert | | | | | | |
| Opérations de pension | | | | | | |
| Emprunts | | | | | | |
| Etablissements de crédit | | | | | | |
| Clientèle Entreprises | | | | | | |
| Dettes représentées par un titre | | | | | | |
| Instruments financiers dérivés de transactions | 8 107 | | 8 107 | 280 | | 280 |
| Instruments dérivés de cours de change | 8 107 | | 8 107 | 1 335 | | 1 335 |
| Instruments dérivés de taux d'intérêt | | | | 67 | | 67 |
| Instruments dérivés sur actions | | | | -1 122 | | -1 122 |
| Instruments dérivés de crédit | | | | | | |
| Autres instruments dérivés | | | | | | |
| TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT | 8 107 | | 8 107 | 280 | | 280 |

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | 31/12/2008 |
|---|------------------|------------------|
| Titres de créance négociables | | |
| Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale | | |
| Autres titres de créance négociables | | |
| Obligations | | |
| Obligations d'Etat | | |
| Autres Obligations | | |
| Actions et autres titres à revenu variable | 1 753 250 | 1 396 746 |
| dont titres cotés | 238 139 | 271 860 |
| dont titres non cotés | 1 515 111 | 1 124 886 |
| TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION | 1 753 250 | 1 396 746 |
| dont gains et pertes latents | | |
| dont titres à revenu fixe | | |
| dont titres prêtés | | |
| Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente | | |
| Titres à revenu fixe | | |
| Titres à revenu variable | | |
| TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE NETS DE DEPRECIATIONS | 1 753 250 | 1 396 746 |
| dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations | | |

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | 31/12/2008 |
|---|-------------------|-------------------|
| Comptes à vue | 7 825 859 | 7 096 508 |
| Prêts | 12 917 177 | 14 064 045 |
| Opérations de pension | | 425 680 |
| TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION | 20 743 036 | 21 586 233 |
| Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit | | |
| TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION | 20 743 036 | 21 586 233 |

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | 31/12/2008 |
|---|-------------------|-------------------|
| Comptes à vue | 1 727 000 | 2 069 331 |
| Emprunts | 9 520 263 | 8 310 722 |
| Opérations de pension | 4 383 512 | 2 267 063 |
| TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT | 15 630 775 | 12 647 116 |

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | 31/12/2008 |
|--|-------------------|-------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 12 969 250 | 13 437 216 |
| Prêts consentis à la clientèle | 70 242 580 | 67 220 881 |
| Opérations de pension | 812 847 | 1 445 847 |
| Opérations de location-financement | 7 648 971 | 6 938 013 |
| TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION | 91 673 648 | 89 041 957 |
| Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle | -2 818 880 | -3 332 565 |
| TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION | 88 854 768 | 85 709 392 |

VENTILATION DES CREANCES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | 31/12/2008 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Banque au Maroc | 60 861 227 | 59 363 292 |
| Services Financiers Spécialisés | 10 239 496 | 9 836 347 |
| Activités à l'international | 17 753 968 | 16 509 753 |
| Gestion d'actifs | 77 | |
| Total en principal | 88 854 768 | 85 709 392 |
| Dettes rattachées | | |
| VALEUR AU BILAN | 88 854 768 | 85 709 392 |

VENTILATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | 31/12/2008 |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Maroc | 71 100 800 | 69 199 639 |
| Afrique | 15 357 154 | 14 662 236 |
| Europe | 2 396 814 | 1 847 517 |
| Total en principal | 88 854 768 | 85 709 392 |
| Dettes rattachées | | |
| VALEUR AU BILAN | 88 854 768 | 85 709 392 |

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | 31/12/2008 |
|---|--------------------|--------------------|
| Comptes ordinaires créditeurs | 49 529 623 | 49 269 587 |
| Comptes à terme | 36 093 700 | 44 323 025 |
| Comptes d'épargne à taux administré | 14 020 867 | 11 640 128 |
| Bons de caisse | 4 149 340 | 3 946 971 |
| Opérations de pension | 9 281 199 | 4 270 035 |
| TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE | 113 074 729 | 113 449 746 |

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | 31/12/2008 |
|---------------------------------|--------------------|--------------------|
| Banque au Maroc | 88 019 618 | 89 124 032 |
| Services Financiers Spécialisés | 675 354 | 709 333 |
| Activités à l'international | 24 378 350 | 23 616 381 |
| Gestion d'actifs | 1 407 | |
| Total en principal | 113 074 729 | 113 449 746 |
| Dettes rattachées | | |
| VALEUR AU BILAN | 113 074 729 | 113 449 746 |

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | 31/12/2008 |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Maroc | 88 696 379 | 89 833 365 |
| Afrique | 22 848 851 | 22 218 247 |
| Europe | 1 529 499 | 1 398 134 |
| Total en principal | 113 074 729 | 113 449 746 |
| Dettes rattachées | | |
| VALEUR AU BILAN | 113 074 729 | 113 449 746 |

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | | 31/12/2008 | | | |
|---|------------------------|--|------------------------|------------------------|--|------------------------|
| | Valeur brute comptable | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette comptable | Valeur brute comptable | Cumul des amortissements et pertes de valeur | Valeur nette comptable |
| Immobilisations corporelles | 6 854 864 | 2 778 019 | 4 076 845 | 5 999 141 | 2 429 073 | 3 570 068 |
| Terrains et constructions | 2 193 943 | 540 102 | 1 653 841 | 2 826 365 | 452 190 | 2 374 175 |
| Equipement, Mobilier, Installations | 2 646 965 | 1 265 047 | 1 381 918 | 2 115 076 | 1 325 908 | 789 168 |
| Biens mobiliers donnés en location | | | | | | 0 |
| Autres immobilisations | 2 013 956 | 972 870 | 1 041 086 | 1 057 700 | 650 975 | 406 725 |
| Immobilisations incorporelles | 985 706 | 365 848 | 619 858 | 853 699 | 305 751 | 547 948 |
| Logiciels informatiques acquis | 540 249 | 255 787 | 284 462 | 598 375 | 241 840 | 356 535 |
| Logiciels informatiques produits par l'entreprise | | | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | 445 457 | 110 061 | 335 396 | 255 324 | 63 911 | 191 413 |
| Immeubles de placements | 546 548 | 34 916 | 511 632 | 537 548 | 32 472 | 505 076 |

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

| | 30/06/2009 | 31/12/2008 |
|---|----------------|----------------|
| TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUEES EN DEBUT DE PERIODE | 325 453 | 272 753 |
| Dotations aux provisions | 17 768 | 83 547 |
| Reprises de provisions | -42 250 | -30 847 |
| Utilisation des provisions | | |
| Variation des parités monétaires et divers | | |
| TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUEES EN FIN DE PERIODE | 300 971 | 325 453 |

EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

| | 30/06/2009 | 30/06/2008 |
|-------------------------------|---------------|---------------|
| Capital (dh) | 1 587 513 900 | 1 587 513 900 |
| Nbre Actions | 158 751 390 | 15 875 139 |
| Resultat Net Part Groupe (DH) | 453 350 000 | 469 116 000 |
| Resultat par Action (DH) (1) | 2,9 | 29,6 |

(1) Le nominal est ramené de 100 dhs à 10 dhs l'action courant 2008.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

| Denomination | Secteur d'activité | % du contrôle | % d'intérêts consolidation | Méthode de |
|---------------------------------|--------------------------|---------------|----------------------------|-------------|
| BMCE BANK | Banque | 100,00% | 100,00% | Maison Mère |
| MAROC FACTORING | Factoring | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| SALAFIN | Crédit à la consommation | 75,00% | 75,00% | I.G. |
| MAGHREBAIL | Crédit-Bail | 35,90% | 35,90% | I.G. |
| BMCE INTERNATIONAL | Banque | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| BMCE CAPITAL | Banque d'Affaire | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| BMCE CAPITAL BOURSE | Intermédiation boursière | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| BMCE CAPITAL GESTION | Gestion d'actif | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| LA CONGOLAISE DE BANQUE | Banque | 25,00% | 25,00% | I.G. |
| MEDICAPITAL BANK PLC | Banque | 100,00% | 100,00% | I.G. |
| BANK OF AFRICA | Banque | 42,50% | 42,50% | I.G. |
| LOCASOM | Location de voiture | 76,00% | 76,00% | I.G. |
| CASABLANCA FINANCE MARKETS | Banque d'Affaire | 33,33% | 33,33% | M E E |
| HANOUTY | Distribution | 35,40% | 35,40% | M E E |
| EURAFRIC INFORMATION | Informatique | 41,00% | 41,00% | M E E |
| EULER HERMES ACMAR | Assurance | 20,00% | 20,00% | M E E |
| BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI | Banque | 27,38% | 27,38% | M E E |

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

En Avril 2009, BMCE Bank a procédé à l'acquisition de 35,4 % du capital de la société de distribution HANOUTY SHOP au prix de 37,5 MMAD et de 70% de la société LOCASOM SA pour 216 MMAD.

Le Goodwill déposé est de 40 MMAD pour le titre HANOUTY SHOP et de 116 MMAD pour le titre LOCASOM SA.

Le GoodWill sera revu lors de l'arrêté des comptes consolidés au 31/12/2009 selon les modalités de la norme IFRS 3.